

Pêche côtière, intervention de l'État et développement des forces productives à Rivière St-Paul

Pierre Bernier

Volume 5, numéro 1, 1981

Les sociétés de pêcheurs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000991ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000991ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bernier, P. (1981). Pêche côtière, intervention de l'État et développement des forces productives à Rivière St-Paul. *Anthropologie et Sociétés*, 5(1), 97–115. <https://doi.org/10.7202/000991ar>

PÊCHE CÔTIÈRE, INTERVENTION DE L'ÉTAT ET DÉVELOPPEMENT DES FORCES PRODUCTIVES à Rivière St-Paul

Pierre Bernier
Université du Connecticut



Exploitation rationnelle des ressources, aménagement du territoire, régions marginales, paiements de transfert, restructuration des pêches maritimes, projets de développement hydro-électriques, voilà autant de thèmes qui ont alimenté, depuis un certain temps, le discours de politiciens québécois, de groupements populaires dans les régions, d'instances administratives et politiques (partis, C.R.D., etc.) voire même celui de chercheurs en sciences sociales et économiques. L'ensemble de ce discours sous-tend en réalité surtout l'état des luttes, parfois fort animées, qui résultent des transformations économiques et sociales engendrées par les récents développements du capitalisme au Québec. Comme dans d'autres endroits du monde, la dynamique propre au développement de ce mode de production a donné lieu d'une manière générale à une transformation progressive des rapports de production et des alliances de classe de même qu'à un développement des forces productives. Chose certaine, les effets de ce processus socio-historique se sont faits sentir de manière différente, qualitativement et quantitativement, selon les divers secteurs de production et surtout dans les diverses régions des États-Nations.

Sans bien sûr entreprendre ici la genèse du capitalisme industriel ou la description de son développement dans l'ensemble de la formation sociale canado-québécoise, il suffira ici de souligner que ce mode de production se caractérise actuellement par les tendances suivantes :

- une très forte concentration économique qui se traduit par le contrôle d'une part de plus en plus importante de l'économie nationale par de puissantes corporations industrielles, financières et commerciales;

- une spécialisation de la production s’articulant sur une division du travail à caractère international, national puis régional;
- une croissance des appareils étatiques et l’omniprésence de leurs interventions sur le plan économique comme sur le plan politique et social;
- finalement, surtout dans le cas qui nous intéresse, une pénétration de plus en plus manifeste de l’État et des grands intérêts économiques dans des régions ou zones encore peu exploitées (régions septentrionales et zones côtières et marines adjacentes au territoire des États-Nations.

En fait, l’une des principales conséquences de ce procès de développement-pénétration du capitalisme sur l’ensemble du territoire québécois s’est traduit, surtout depuis les cinquantes dernières années, par la transformation et souvent la destruction de « formes » d’organisation de la production ne relevant pas directement du capitalisme et des rapports de production qu’il sous-tend. En effet, ces « formes » d’organisation sociale de la production réfèrent à des procès de travail et de production dits « traditionnels ou pré-capitalistes » liés à l’agriculture, la pêche, le piégeage ou la coupe du bois.

Nous examinerons les particularités de l’articulation et de la soumission de ces formes de production au capitalisme dominant en posant le problème de la pêche côtière et de l’intervention de l’État. Nous illustrerons notre examen par le cas de Rivière St-Paul, petite communauté de la Basse Côte-Nord.

☐ Pêche et capitalisme

◆ Pêche côtière, paysannerie et petite production marchande

L’intégration de plus en plus manifeste de nombreuses petites communautés isolées de pêcheurs côtiers au sein de formations sociales dominées par le mode de production capitaliste met en présence un processus d’articulation-soumission de formes d’organisation de la production de nature pré-capitaliste. Le caractère particulier de ce processus traduit à la fois la dynamique d’ensemble de développement et d’expansion du capital à l’échelle nationale et internationale et la spécificité des conditions permettant la reproduction de ces formes « pré-capitalistes ».

Ce processus d’articulation-soumission implique avant tout la réalisation d’un double processus de *valorisation-dévalorisation* de la force de travail. Comme l’explique Magaline :

la reproduction des rapports capitalistes implique la persistance du procès d’accumulation primitive et l’extorsion de la plus-value *absolue* tout au long de l’économie mondiale.

1975: 16-17

La persistance et le maintien de formes pré-capitalistes dans le secteur des pêches, même si celui-ci tend de plus en plus à s'organiser sur une base industrielle hautement mécanisée, ont certaines similitudes avec le maintien de ces formes dans des secteurs tels l'agriculture ou la petite production artisanale. En considérant ces similitudes mais en tenant compte également de la spécificité du procès de travail de la pêche côtière, on peut comprendre le procès d'articulation-soumission au Capital.

Dans notre première analyse de la pêche côtière et de l'intervention de l'État à Rivière St-Paul (Bernier 1979), nous avons emprunté certains éléments de définition relatifs au concept de « paysannerie » tel que développé par Lénine (1969) puis de manière plus formelle par Wolf (1966) pour finalement les adjoindre à un concept plus circonstanciel, celui de Petite Production Marchande (P.P.M.). Tout en reconnaissant alors l'apport de plusieurs de ces éléments, notamment en ce qui a trait à la description du procès de travail et de son organisation, — l'aspect de la recherche empirique de terrain — nous en venons maintenant à la conclusion (un peu à la manière de Tribe, Ensen et Hirst 1977) que le concept de paysannerie ne possède pas une très grande valeur analytique même s'il reste utile sur un plan strictement d'observation-description empirique. En fait, la multitude et la spécificité des contextes socio-historiques où l'on retrouve petits agriculteurs, pêcheurs ou artisans rendent son utilisation trop difficile, voire vague et imprécise. Nous laisserons donc ce concept de côté pour nous limiter à celui de Petite Production Marchande.

Marx réfère à la P.P.M. en ces termes :

Une forme d'organisation de la production qui repose sur la plus-value absolue, parce qu'elle se distingue des autres modes de production antérieurs sur la base desquels elle surgit (ou est introduite), soit que le producteur immédiat continue d'être son propre employeur, soit qu'il doive fournir du sur-travail à autrui. L'autre qui change, c'est la contrainte exercée pour extorquer le sur-travail.

1975: 202

Cependant, et contrairement à certains théoriciens de la question dont Claude Servolin (1972), la P.P.M. ne peut se définir que comme forme particulière d'organisation de la production et non comme mode de production défini. À cause de son caractère *hybride*, la P.P.M. constitue une forme d'organisation de la production car les conditions historiques de son émergence et la compréhension des rapports sociaux qu'elle sous-tend, exigent certes la connaissance plus immédiate et circonstanciée de la division du travail, des mécanismes de redistribution et d'échange qui lui sont propres, et impliquent la mise en relief de son insertion dans des contextes socio-historiques précis dont les dimensions économiques, politiques et idéologiques, dépassent le strict niveau de l'organisation du procès de production et/ou de sa localisation géographique. Par exemple, même si les pêcheurs de Rivière St-Paul sont « formellement » maîtres de leur procès

de travail et sur le plan juridique possèdent leurs moyens de production, la capacité d'élargissement de leur capital est obstruée précisément par les mêmes mécanismes qui actualisent leur soumission au capital national et international. Cette soumission au procès d'accumulation, qui engendre un faible développement des forces productives de même qu'une faible différenciation des unités de production, trouve historiquement son explication dans l'articulation de cette forme de production au capital marchand régional et dans le rôle actuel de l'État dans la reproduction des conditions mêmes de la production.

◆ La rente, le capital marchand et le rôle de l'État

La soumission formelle des pêcheurs de la Basse Côte-Nord – dans leur grande majorité de petits producteurs marchands – tend à devenir de plus en plus réelle¹ surtout si l'on tient compte de la manière (et du rythme) dont se réalise, surtout depuis les dix dernières années, le processus de *dissolution-maintien* des rapports marchands simples dans ce même secteur de la production. Bien que ce processus d'ensemble puisse prendre une ampleur différente selon les régions et zones côtières de l'Est canadien, sa dimension contradictoire et sa dynamique propre se traduisent au Québec comme à Terre-Neuve, par une transformation souvent radicale des petites communautés échelonnées le long des côtes.

La pêche tend à devenir hautement mécanisée et presque exclusivement industrielle là où il y a processus de rationalisation donnant lieu à un important développement des forces productives. Toutefois cette rationalisation capitaliste n'empêche pas le maintien dans de nombreuses régions isolées, de techniques de pêche rudimentaires dites communément « de pêche artisanale ». Pour des raisons liées avant tout à son isolement géographique des marchés et des grands centres urbains, la Basse Côte-Nord n'a pas été affectée par un développement des forces productives de ce type, la dynamique de la lente pénétration capitaliste dans la région se caractérise principalement par le maintien « artificiel » des rapports marchands simples.

Ce maintien de rapports marchands simples dans la pêche côtière, l'activité économique première de la Basse Côte-Nord, s'appuie depuis les dix dernières années sur une série d'interventions de l'État dont la finalité vise un meilleur contrôle de l'ensemble du territoire côtier et des populations qui y résident. En réalité, les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, s'impliquent de manière plus marquée, comme nous le verrons

¹ Soumission réelle et soumission formelle s'opposent dans la mesure où la première traduit un rapport Capital-Travail s'appuyant sur le salaire, la seconde sous-tendant une relation indirecte où, en dépit du maintien de leur contrôle sur leur procès de travail, les producteurs se voient contraints de dépendre du Capital afin de réaliser leur production et la reproduction même de leur unité de production.

plus loin, afin de maintenir sur place une population déjà vouée au chômage et/ou à la prolétarianisation. En effet, malgré le versement de plus en plus massif de paiements de transfert, la mise sur pied de programmes visant à mécaniser et à améliorer le rendement de la flotte côtière, l'intervention de l'État s'appuie dans son ensemble sur une logique et une vision du développement économique débordant largement le domaine des pêches maritimes.

Cependant avant d'analyser l'intervention étatique, certaines explications théoriques supplémentaires s'imposent quant à l'actualisation du processus de dissolution-maintien des rapports marchands simples dans la pêche côtière. Dans le secteur de la pêche côtière, la pénétration du capital s'effectue à *première vue* sans relation directe avec le phénomène de la rente foncière – comme c'est le cas dans l'agriculture, du moins dans la mesure où la mer ne devient pas, contrairement à la terre, une marchandise. Alors que dans l'agriculture, l'objet de travail, la terre, est généralement soumise à une appropriation individuelle et directe (dans certains cas, à une appropriation collective), la mer quant à elle, ne peut être l'objet d'une telle appropriation². C'est la position défendue par Antler et Faris (1979).

Toutefois, comme l'a expliqué Poncelet (1978) pour ce qui est du cas d'Harrington Harbour, il y a extorsion de rente dans le secteur des pêcheurs si l'on veut bien ne pas confondre sur le plan analytique la *rente absolue* et les *rentes différentielles I et II*. Il démontre (p. 17), qu'il y a extorsion d'une rente absolue sous la forme d'un surtravail (donc une rente-travail) accaparée par le capital marchand et/ou par des organismes commerciaux monopolistes mis en place récemment et dirigés par l'État (ex.: La Corporation Canadienne du Poisson Salé). Comme nous le remarquons à Rivière St-Paul (Bernier 1979), cette extorsion de rente-travail se manifeste dans la sphère de circulation par le biais de taux d'échanges asymétriques. Bien que les pêcheurs contrôlent toujours leur procès de travail, ils sont néanmoins obligés de vendre leur poisson à des prix fixés par les corporations commerciales et de s'y approvisionner en facteurs de production. Ce contrôle de la production en amont ou en aval ne fait qu'insérer les producteurs dans un rapport de dépendance totale face à des forces économiques sur lesquelles ils n'ont aucune influence.

Quant au problème *des rentes différentielles I et II*, qui correspondent en agriculture à la fertilité différentielle des sols – établie en fonction de la proximité des marchés et/ou en fonction de la fertilité naturelle des sols, ou encore en fonction des améliorations apportées à ceux-ci – Poncelet soutient que l'existence et le contrôle par certaines équipes de pêche de certains endroits plus fertiles que d'autres, permet la réalisation-appropriation d'une *rente différentielle I*. Comme le propose cet auteur (1978: 26-28), le rapport « skipper-shareman » dans les équipes de pêche, permet

² Le travail dans le cas de la pêche ne s'intègre pas à la ressource, l'objet de travail ne pouvant devenir un moyen de travail.

un transfert de surtravail (sur-produit social de l'équipe: p. 26) des pêcheurs (les sharemens) par une rente-travail dans les mains d'un autre groupe de pêcheurs (les « skippers »), ce surtravail correspondant à une rente absolue. Bien qu'en principe ces deux affirmations soient justes et peuvent être confirmées par l'analyse concrète des conditions de production sur la Basse Côte-Nord jusqu'au début des années cinquante alors que le capital marchand régional y exerçait son monopole, nous verrons à la lumière de données récentes relatives aux revenus et à la productivité des équipes de pêches de St-Paul que l'effet de l'extraction de ces deux formes de rente ne permet pas (n'a pas permis) l'émergence d'une forte différenciation entre les unités. L'accaparement de cette rente-travail s'opère plus au niveau de la circulation, donc au niveau du capital marchand, qu'au niveau même des unités de production. En effet, cette rente-travail, presque négligeable, ne peut se transformer en rente-argent cristallisée dans le prix de la ressource (la mer contrairement à la terre ne peut se transformer en valeur d'échange), elle s'inscrira comme un moyen par lequel le capital marchand (et/ou les corporations étatiques) pourra opérer une dévalorisation de la force de travail dans son ensemble. En ce sens, Poncelet a raison de resituer le problème de l'extorsion de rente, *surtout de rente absolue*, en fonction du rapport à la fois contradictoire et complémentaire existant entre les petits producteurs et le capital marchand d'une part et, d'autre part, entre le capital marchand et le procès d'accumulation d'un capital dans son ensemble. En réalité, la soumission formelle des petits producteurs pêcheurs au capital, bien qu'elle passe par le biais de capital marchand ou de l'intervention de l'État, ne fait qu'actualiser un processus constant d'accumulation primitive qui, sur le *plan national et surtout international*, draine au profit de la classe capitaliste et de ses alliés un flux de plus-value absolue. En d'autres termes, le maintien, surtout artificiel, de formes de productions marchandes simples dans la pêche, permet l'extorsion d'une plus-value absolue dans la mesure où les producteurs pêcheurs ne maîtrisent aucunement la circulation et la distribution de leur production de même que leur approvisionnement en facteurs de production. D'autre part, leur participation au procès d'ensemble d'accumulation capitaliste passe par une sous-rémunération de leur force de travail, articulée initialement sur leur rapport au capital marchand (jusqu'au début des années cinquante sur la Basse Côte-Nord) et sur le rôle de l'État depuis lors (via un ensemble de subsides et de programmes visant le maintien ou la modernisation du secteur des pêches). Finalement, bien qu'on ne puisse améliorer directement la « fertilité »³ de la mer, comme dans le cas de la terre arable, l'extorsion d'une *rente différentielle II* s'avère par conséquent, pratiquement impossible et il appert d'une manière *certes indirecte*, que le développement des forces productives dans la pêche (construction de chalutiers munis de radars et sonars, donc constitution de flottes hauturières ou semi-hauturières) parallèlement au maintien « artificiel » d'une pêche côtière « artisanale », donne lieu à des taux différentiels de

³ Sauf dans de rares cas de pisciculture.

productivité. En ce sens, le maintien de rapports marchands simples dans le secteur de la pêche côtière et le développement parallèle et concomitant de rapports salariés dans le secteur de la pêche hauturière permet, entre autres choses, le maintien du prix du poisson à de bas niveaux, ce qui affecte indirectement le niveau des salaires dans le secteur industriel (l'actualisation du processus de valorisation-dévalorisation sur le plan sectoriel comme sur le plan du secteur industriel en général).

L'affaiblissement du capital marchand sur la Basse Côte-Nord au début des années cinquante n'a pas engendré un rapide développement des forces productives dans la pêche pas plus qu'il n'a engendré de facto la prolétarianisation des pêcheurs de la côte. Ceci s'explique en grande partie par le processus de développement inégal du capitalisme, et dans cette perspective le rôle de l'État doit être perçu. Hirsch définit l'État comme un :

ensemble global de pratiques concrètes et théoriques historiquement déterminées, par lesquelles la classe dominante, ce qui inclut ses diverses fractions, non seulement justifie et maintient sa domination, mais réussit à maintenir un consensus actif auprès des classes dominées puisqu'à elle seule, la classe dominante ne peut susciter un intérêt général pour le système.

Hirsch 1977: 104

Il faut également penser l'État comme le résultat de la domination de classe – et des contradictions sur lesquelles s'appuie cette domination – mais se séparant toutefois des rapports sociaux dans la mesure où ceux-ci sont au plan de la formation sociale, ouverts sur eux-mêmes. L'État tente donc de « fermer » les rapports sociaux en cristallisant le rapport de domination dans un procès de légitimation-répression. Cette distinction relative à la séparation entre l'État et les rapports sociaux permet de mieux saisir le champ d'intervention de l'État : au niveau de sa fonction générale de gestion et de résolution des contradictions inhérentes aux rapports antagonistes de classes et celle de légitimation et de support au procès d'accumulation du capital.

Avec la consolidation relativement récente du capitalisme de monopole au Québec, l'État fédéral puis provincial s'est progressivement constitué en un État keynésien mature intervenant massivement sur le plan économique et social afin de reproduire les conditions d'accumulation du capital. Sur la Basse Côte-Nord, le capital industriel et monopoliste reste absent, mais l'État, surtout québécois, intervient de façon massive pour maintenir la reproduction des conditions de production de la pêche et les communautés dans leur ensemble. Depuis les 15 dernières années, l'État a fait des investissements et des dépenses sociales qui ont contribué à consolider les infrastructures locales (travaux publics, éducation, santé, subventions à la pêche). Toutefois, comme nous allons le voir dans le cas de Rivière St-Paul, l'intervention de l'État n'implique pas comme telle un grand développement des forces productives dans la pêche puisque malgré le versement de nombreux subsides et subventions aux pêcheurs (elles furent de \$1,026,396

entre 1970 et 1976) et la mise en application de programmes de modernisation de la flotte locale (Plan quinquennal des Pêches du Gouvernement Québécois), la pêche tend à perdre son caractère d'activité dominante.

▣ Le cas de Rivière St-Paul

◆ Rivière St-Paul et le contexte de la Basse Côte-Nord

Les transformations socio-économiques affectant actuellement la vocation économique de St-Paul doivent être associées à celles qui affectent l'ensemble de la Basse Côte-Nord. En effet, l'isolement de la région, son climat et le milieu écologique, le rôle historique du capital marchand dans le maintien de formes marchandes simples au niveau de la pêche ainsi que ses conséquences sur les modalités de peuplement des 15 villages de la côte et finalement le développement massif de l'intervention étatique, constituent autant d'éléments distinguant cette région du reste de la province.

Bien que les pratiques liées à la transhumance aient diminué (résidence dans les îles côtières durant l'été), la pêche demeure malgré son dépérissement graduel (le nombre de pêcheurs professionnels est passé de 420 à 205 de 1970 à 1976), une activité économique importante. Dans son ensemble, si on exclut l'introduction actuelle de quelques 30 embarcations modernes, des palangriers munis de radar, la pêche se pratique avec les mêmes techniques et sur la base d'une même division des tâches. Les contraintes climatiques et les variations saisonnières, voire quotidiennes, conditionnent grandement la durée de la saison de pêche et le rapport techno-environnemental que cette activité sous-tend (tableau 1). La saison de pêche est généralement inférieure à 60 jours, si l'on tient compte de la brume en juillet et des vents forts du sud-ouest qui peuvent facilement réduire le nombre de sorties en mer. Tous les pêcheurs de la côte dépendent pour la circulation de leur production, de la Commission Canadienne du poisson salé, ou de Primo-Word, firme liée aux Pêcheurs Unis du Québec qui se spécialise dans l'achat de poisson frais, notamment le saumon. Quant à l'aide gouvernementale, elle dépasse le strict niveau de l'aide aux pêcheurs en se faisant dans le cadre par exemple des projets « Canada au Travail » qui procurent à une bonne partie de la population des revenus que la pêche, le commerce et les services locaux ne pourraient lui fournir.

L'histoire du peuplement de Rivière St-Paul reflète assez bien l'appartenance de cette communauté à la région de la Basse Côte-Nord. On le comprend clairement en suivant les différentes phases qui ont caractérisé l'occupation du territoire.

On retrouve dans la région voisine de St-Paul de nombreuses traces des présences amérindienne et inuit, principalement sur les îles parsemant la côte et à l'embouchure des rivières. On rencontre également des indices

TABLEAU 1
Saison de pêche sur la Basse Côte-Nord

<i>Saison</i>	<i>Courants et migrations</i>	<i>Facteurs climatiques</i>	<i>Espèces recherchées</i>	<i>Lieux de pêche</i>	<i>Techniques de pêche</i>
Décembre à Mi-juin (hiver)	Englacement Cycle migratoire dans le Golfe et le nord	Grands froids et vents forts	autres activités dont un peu de chasse en forêt		
Mi-juin à Début-août, mi-août	Migrations de poissons vers la côte, près du littoral	Brume très fréquente Moyenne: 24 j./51 24 j./51 jours (1977) Vents fréquence moyenne	<i>Morue, saumon et caplan</i> Hareng Homard (à Old Fort)	Long du littoral (<i>berths</i>) Près des côtes	<i>Trappes</i> surtout, Filet mailant, Jigger, palangre, Cage (homard)
Août à Septembre	Migration de morues vers les hauts fonds Saumon vers rivières	Brume fréquente Vents forts sud-ouest et ouest dominants	Morue Saumon Hareng	Sur les bancs (hauts fonds)	Jiggers, Palangres
Octobre à Décembre Janvier	Retour de la morue vers le Golfe Phoques du Groenland vers les eaux du sud	Refroidissement	Autres activités dont un peu de chasse et de cueillette de bois pour l'hiver		

SOURCE : terrain fait pendant l'été 1977.

relatifs à la venue, aux XVe et XVIe siècles, des morutiers basques, espagnols et français. À l'époque de la colonisation française et jusqu'au début du XIXe siècle, les ressources du territoire sont exploitées par des concessionnaires français puis anglais qui profitent surtout aux compagnies marchandes.

La naissance du village sera consacrée par l'établissement permanent des premières familles vers 1820-1830. Le peuplement s'accroîtra par diverses vagues d'émigration vers la Basse Côte-Nord au cours du XIXe siècle. Ces premières familles, pour la plupart anglo-saxonnes, venaient d'Écosse, des îles anglo-normandes, voire même de Québec. À l'origine ce fut près des baies adjacentes à la rivière St-Paul ou sur certaines îles voisines que les premières familles de pionniers ont pris pied en raison surtout de la proximité des meilleurs endroits de pêche (voir l'article de Paul Charest).

En 1974, la population de Rivière St-Paul atteignait 480 individus (Bernier 1979). La pêche occupe officiellement 62 adultes. Ce chiffre inclut deux groupes de pêcheurs, l'un professionnel (35 individus), l'autre non-professionnel, celui des pêcheurs dont la productivité ne leur a pas permis de satisfaire aux normes gouvernementales d'accessibilité aux subsides et subventions diverses⁴.

◆ La pratique de la pêche

On peut schématiquement caractériser la pratique de la pêche par un ensemble de catégories analytiques, elles permettent de saisir les conditions réelles sur lesquelles s'appuient la production et la reproduction des unités de production.

L'organisation de la production

Rivière St-Paul de même que les îles et baies avoisinantes sont toujours reconnues comme l'un des meilleurs endroits de pêche de la côte. La production de morue et de saumon en 1976 totalisaient respectivement \$65,490 et \$16,515 (D.G.P.M. Québec). Ces chiffres cachent toutefois une réalité moins impressionnante. Comme nous l'avons déjà souligné, le nombre de pêcheurs professionnels était en été 1977 de 35 et celui des non-professionnels d'environ 27. À l'exception d'une seule unité de production en voie d'ailleurs de posséder un palangrier moderne muni de radar et de treuils mécaniques, toutes les autres (20 sur 21) utilisent des techniques dites « artisanales » : la trappe à morue, les filets maillants, les leurres norvégiennes mieux connues sous le nom de Jigger et des palangres – tous instruments opérés à bras d'homme. Le nombre moyen de participants par unité

⁴ Le pêcheur pour être classé professionnel doit déclarer des revenus supérieurs à \$1,500.00 par année pendant au moins 2 années de suite. Telles sont les normes fixées pour la Basse Côte-Nord.

est de 3 hommes, généralement liés par des liens de filiation et/ou d'alliance (voir également les travaux de Breton 1973, Bernier 1979). La *division technique du travail* reste à un seuil minimum aux plans de la spécialisation des tâches et de la redistribution des revenus. Le système de redistribution share-man/skipper va comme suit : la moitié des revenus va au skipper ou maître de barque, pour couvrir les coûts d'entretien et d'utilisation de l'équipement, et pour sa rémunération; l'autre moitié est répartie à parts égales entre les autres membres de l'équipage. Le *temps-travail* dans la pratique de la pêche côtière sur la Basse Côte-Nord donne lieu à des calculs et à des évaluations plus difficiles que dans le cas d'un procès de travail touchant l'emploi quotidien d'une machine-outil dans une usine. L'importance des contraintes mésologiques peut influencer grandement la fréquence des sorties en mer. En regardant toutefois le tableau 2 — qui inclut uniquement le nombre d'heures passées en mer (en excluant donc le travail requis pour le nettoyage et la salaison du poisson) — on constate qu'une journée normale de pêche dépasse souvent les huit ou dix heures.

TABLEAU 2

Rapport temps/travail en fonction du type et des techniques de pêche à Rivière St-Paul en 1977

<i>Période (saison)</i>	<i>Type de pêche</i>	<i>Techniques utilisées</i>	<i>Moments de la journée</i>	<i>Temps/travail (moyenne)</i>
Mi-juin à Fin-juillet	morue saumon	trappes, filets leurres filets	tôt le matin matinée matin, matinée	6 hres + 4 hres + 3 hres +
Août à Fin-septembre	morue hareng	leurres palangres filets	journée entière matin	8 hres + 4 hres +

SOURCE : données de terrain.

Un des aspects les plus intéressants de l'étude de l'organisation de la production fut de constater que des 62 personnes engagées dans la pêche en 1977 à St-Paul :

- 16%, soit 5 individus avaient moins de trente ans;
- 84%, soit 48 avaient plus de trente ans;
- 56%, soit 34 avaient plus de 40 ans;
- 28%, soit 17 avaient plus de cinquante ans.

Ce qui est important de noter ici, c'est que ce tableau sur St-Paul correspond exactement aux pourcentages établis pour l'ensemble des pêcheurs de la Basse Côte-Nord par la Direction Générale des Pêches Maritimes du Québec. On peut donc avancer l'hypothèse d'un vieillissement de la main-d'œuvre.

La différenciation des unités de production

Des 15 unités soigneusement étudiées à St-Paul en 1977, 10 groupaient des pêcheurs professionnels bénéficiaires de subsides et subventions, 5 groupaient des pêcheurs non-professionnels n'ayant pas ou ayant perdu accès à ces formes d'aide financière. D'une manière générale, la différenciation des unités n'est pas significative si on tient compte de l'immobilisation en moyens de production puisque la majorité des trappes à morue appartiennent aux pêcheurs professionnels (19 des 22 trappes utilisables) et que toutes les unités possèdent des embarcations à moteurs. C'est plutôt au niveau des revenus que la démarcation entre les unités apparaît le plus clairement. Chez les pêcheurs non-professionnels, le revenu provenant de la pêche était de \$1,079.00 à Rivière St-Paul en 1977. Quant à celui des pêcheurs professionnels, il était de \$2,402.00. Même si on distingue les pêcheurs professionnels par classes de revenus (tableau 3), on constate rapidement que les revenus restent très faibles.

TABLEAU 3

Classe de revenus chez les pêcheurs professionnels de Rivière St-Paul, en dollars courants (1975-1977)

<i>Année</i>	<i>1-999</i>	<i>1,000-1,999</i>	<i>2,000-2,999</i>	<i>3,000-3,999</i>	<i>4,000 et +</i>	<i>Total</i>
1975	9	8	9	3	6	36
1976	5	8	9	9	5	36
1977	2	8	12	10	4	35

SOURCES : Direction Générale des Pêcheries Maritimes, 1977.

S'il y a différenciation entre unités et producteurs quant aux revenus de la pêche, elle ne correspond aucunement à des capacités différentielles de capitalisation puisque ces revenus ne sont que saisonniers et ne peuvent être réalisés que grâce à l'aide financière de l'État comme nous allons l'expliquer.

L'apport des paiements de transfert

Cerner l'ampleur de l'aide étatique aux pêcheurs de St-Paul et de la Basse Côte-Nord en général implique non seulement de calculer son pourcentage par rapport à l'ensemble des revenus annuels des producteurs mais aussi d'en considérer les mécanismes d'attribution. Les subsides directs à la production ne sont disponibles que pour les pêcheurs classés professionnels, à l'exception d'une petite prime à la production versée par la Commission du Poisson Salé (\$1.50 pour le 100 lbs de morue salée). Sans énumérer tous les programmes de subventions et subsides, soulignons que dans leur ensemble, ceux-ci couvrent l'achat de filets, la construction de barques, le paiement des combustibles et les assurances touchant les trappes et les barques. En plus de ce support direct à la production, l'État québécois est en train de mettre sur pied une série de programmes visant à améliorer les conditions relatives au transfert et à la transformation du poisson (construction de petites usines de congélation dans diverses communautés de la côte). L'État prend donc à sa charge le rôle du capital marchand. Mais ce n'est pas tout.

Comme la pêche côtière est une activité saisonnière, surtout sur la Basse Côte-Nord, l'apport des paiements de transfert non seulement permet la réalisation du procès de production mais se doit aussi de permettre la reproduction de la main-d'œuvre locale sur une base annuelle. C'est dans cette perspective qu'interviennent l'Assurance-chômage et l'Aide sociale dans une région qui n'a encore que peu d'emplois permanents et non-saisonniers à offrir. S'ajoute à cela l'implantation de programmes d'emplois subventionnés et temporaires destinés à améliorer les infrastructures communautaires comme l'illustre le tableau 4 pour St-Paul.

N'oublions pas que l'État ne s'inscrit pas « hors du temps et de l'espace ». Derrière une logique qui peut paraître à court terme strictement économique, existe une dynamique politique dans la mesure où la reproduction des rapports de production et des rapports de classes dominants est concernée. La soumission de petits producteurs marchands au capital, comme les pêcheurs de St-Paul, implique un processus socio-historique qui à moyen ou à long terme les transformera en prolétaires. Leur insertion actuelle au sein du processus de développement et de pénétration du capitalisme dans le secteur des pêcheries ne fait que traduire une période de transition que l'État a pris en charge depuis au moins les quinze dernières années. On verra ces petits producteurs participer graduellement au procès d'accumulation non plus comme des pourvoyeurs surexploités de matière première tel le

TABLEAU 4
Projets gouvernementaux à St-Paul (1977)

<i>Projet</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre d'emplois</i>
1) <i>Projet Initiative Locale</i> : construction d'un hangar pour le matériel de pêche. - phase 1: coupe de bois et début de construction.	\$45,060	12 (depuis janv.)
2) <i>Projet Canada au Travail</i> : - hangar municipal - clôturage du cimetière - 2 phases	\$20,000	13
3) <i>Projet Jeunesse Canada au Travail</i> : - sport et loisirs « summerday camp »	non-disponible	9 (étudiants)
TOTAL		34 (dont 21 actifs en été 1977)

SOURCE : Données de terrain.

poisson salé⁵, mais comme main-d'œuvre « libre », dépossédée de ses moyens de production. Si, comme il y a 20 ou 30 ans, les modalités et mécanismes relatifs à la reproduction des unités (équipes de pêches) s'appuyaient sur l'articulation de deux *formes hybrides de production* (P.P.M. et capital marchand) avec un rapport d'ensemble lié au procès d'accumulation du capital, ceux-ci se révèlent maintenant quasi-inopérants. *Aujourd'hui*, les petits producteurs pêcheurs sont non seulement coincés en amont et en aval par les corporations étatiques et le capital commercial (ce dernier introduisant sur la côte l'ensemble des biens de consommation accessibles dans les centres urbains), mais la maîtrise qu'ils possédaient sur leur propre procès de travail se trouve pratiquement minée par l'accélération du procès de dissolution des forces marchandes simples. La question à se poser devient : *comment et pourquoi* l'État facilite-t-il cette « décomposition en douce » des rapports marchands simples ?

⁵ La morue salée constitue le gros de la production des petits producteurs de la Basse Côte-Nord et de Terre-Neuve.

▣ Pêche côtière et intervention étatique : bilan et perspective

◆ Marginalisation de la pêche côtière et projets de l'État

Premièrement, la Basse Côte-Nord regroupe un grand nombre de personnes engagées dans la petite pêche côtière, secteur caractérisé par un faible développement des forces productives. Deuxièmement, la région ne produit que 8% du total québécois de morue et de sébaste, 13% si l'on ajoute la production de la Moyenne Côte-Nord, comparativement aux 56% produits dans la seule région de la Gaspésie ou aux 20% des Iles-de-la-Madeleine. Quant au secteur de transformation du poisson, la région ne compte qu'une usine sur les 45 établies sur le territoire québécois. Troisièmement, bien que le nombre des pêcheurs commerciaux soit passé de 5,092 en 1970 à 6,083 en 1976 (incluant les non-professionnels), celui de la Basse Côte-Nord demeure constant (environ 500) *quoiqu'une baisse significative* affecte les pêcheurs professionnels, leur nombre passant de 420 à 205 pour la même période. Finalement, alors qu'il y avait 53 professionnels à St-Paul en 1973, il n'en restait guère que 35 en 1977.

Bien qu'on puisse attribuer aux politiques de l'État l'incitation à abandonner la pêche après une ou plusieurs mauvaises saisons, il reste que l'influence principale de l'État porte sur le processus de dissolution de la petite pêche côtière. On peut toutefois arguer en disant que la nouvelle « stratégie d'allocation des ressources pour les pêcheurs maritimes du Québec », mise de l'avant par l'actuel gouvernement du Québec favorisera à moyen terme le développement des forces productives sur la Basse Côte-Nord. Certes, du moins à première vue, car une trentaine de producteurs bénéficiera d'une aide étatique substantielle pour l'achat d'embarcations modernes. À St-Paul, on prévoit l'introduction d'ici trois ans de trois palangriers munis de radar et de treuils mécaniques. L'intention de l'État est de favoriser le développement d'une pêche côtière mécanisée et non plus artisanale. À cette modernisation de la flotte s'ajoute une série de projets pour améliorer le secteur de la transformation et du transport du poisson et ouvrir de nouveaux marchés. Mais nous verrons plus loin que cette volonté de modernisation des pêches maritimes se traduit par un développement à la fois *limité et sélectif* des forces productives. Pour le moment, notons que cette modernisation des pêches s'appuie également sur des considérations politiques et économiques débordant le niveau sectoriel et/ou régional. Au plan strictement économique, on assiste depuis quelques années à une pénétration soutenue de plusieurs grands intérêts, surtout monopolistes, dans les zones marines et côtières où en plus de ressources poissonneuses, on espère exploiter le pétrole, le gaz naturel et des minéraux. Il devient donc nécessaire pour les États-Nations d'intervenir pour assurer leur souveraineté juridique sur ces zones et préparer en quelque sorte l'éventuelle exploitation des ressources récemment découvertes. On peut penser que la perspective d'ensemble guidant l'intervention de l'État repose avant tout sur un modèle de

développement économique et social dont le leadership appartient à de grands monopoles. Cela ne signifie pas que l'ensemble des interventions de l'État ne profite qu'à ces grands intérêts, puisque des intérêts nationaux et/ou régionaux non-monopolistes, peuvent également bénéficier de ces politiques. La mise en disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché dans des régions côtières marginales comme Terre-Neuve ou la Basse Côte-Nord peut favoriser les intérêts des grands comme des petits capitalistes. Quant aux considérations d'ordre politique, l'intérêt du présent gouvernement québécois pour la modernisation des pêches et le développement des zones marines et septentrionales s'inscrit d'emblée dans la logique de son option constitutionnelle et de sa vision « keynésienne » du rôle de l'État⁶ dans le développement économique.

◆ La situation réelle des pêcheurs de la Basse Côte-Nord

Puisque la totalité des pêcheurs de St-Paul dépend de l'aide étatique pour réaliser les conditions de la production mais également pour survivre, on peut facilement avancer que le maintien de leur activité première n'est qu'artificiel. De plus, les modalités d'attribution de l'aide aux pêcheurs permettent la réalisation du processus de dissolution des rapports marchands simples puisqu'elles se basent sur des principes d'exclusion et de discrimination. La sélectivité relative à l'attribution de subsides exclut et exclura graduellement les pêcheurs non-professionnels. Entre-temps, les maigres revenus que ce groupe de producteurs tire de la pêche permettent à l'État certaines économies de prestations d'aide sociale. Les pêcheurs professionnels sont tout aussi dépendants de l'État puisque dans les conditions actuelles régissant la production, il leur est impossible de capitaliser voire même de renouveler de façon minimale leur capital. De petits producteurs marchands qu'ils étaient — tout comme leurs compagnons non-professionnels — les producteurs de St-Paul se retrouvent semi-prolétariés. Quant aux quelques producteurs qui seraient subventionnés pour l'achat de bateaux modernes, ils devraient augmenter la productivité de leur travail sans pour autant se transformer en entrepreneurs capitalistes. Même en augmentant leurs revenus (jusqu'à \$12,000.00 selon les estimés de la D.G.P.M.) ils resteront des producteurs semi-prolétariés et fortement subventionnés.

En plus de favoriser la reproduction immédiate de la production, l'ensemble des paiements de transfert a des incidences négatives, voire contradictoires, sur les conditions qu'il est supposé maintenir. Comme Faris l'a constaté à Terre-Neuve et comme nous l'avons remarqué à St-Paul, certains paiements de transfert en viennent à provoquer un effet de croissance sur le niveau moyen de la rémunération de la force de travail aux plans local et régional. Bien que faible et combinée aux revenus décroissants de la

⁶ La Côte-Nord fait également l'objet d'études relatives à la possibilité de développer son potentiel hydro-électrique.

majorité des pêcheurs, cette tendance pousse les plus petits producteurs à l'abandon de leur métier. Ces paiements peuvent donc avoir un effet néfaste lorsqu'il s'agit de recruter des équipiers ou apprentis-pêcheurs, il est en effet plus avantageux pour des jeunes de choisir des emplois occasionnels subventionnés plutôt que les risques financiers de l'investissement dans une pêche peu lucrative. L'assurance-chômage se révèle également discriminatoire pour les pêcheurs puisqu'en plus d'exiger d'eux une déduction d'au moins le quart de leurs revenus, les pêcheurs, contrairement à d'autres catégories de travailleurs, ne peuvent retirer de primes que pendant 24 semaines au maximum. Notons qu'un minimum saisonnier de huit semaines est requis pour se rendre éligible. Il arrive parfois que ces huit semaines de travail en mer s'avèrent impossibles à réaliser, vu les conditions climatiques. Si les paiements de transfert ont des incidences directes et négatives sur la pratique de la pêche côtière, ils ont également poussé la population de St-Paul et de la Basse Côte-Nord en général à abandonner des procès de travail complémentaires : la chasse et le piégeage d'animaux à fourrures qui il n'y a pas si longtemps permettaient un apport important de revenus annuels et tendaient à maintenir des rapports marchands simples dans les communautés.

Finalement, si l'on considère l'ensemble du processus de pénétration capitaliste à partir duquel s'oriente l'intervention de l'État, on constate que le dépérissement de la petite pêche côtière qui touche maintenant l'ensemble des pêcheurs de St-Paul et de la Basse Côte-Nord, de même que le versement de nombreux paiements de transfert, profitent au capital international canadien, voire même québécois et ce, *d'une double manière*. Premièrement, la force de travail locale et régionale est de moins en moins disponible pour pratiquer la pêche « artisanale » pour le devenir au travail salarié. Deuxièmement, la destruction de l'économie domestique locale et l'introduction plus abondante d'argent liquide créent et/ou élargissent des marchés pour les biens de consommation produits à l'extérieur.

Quant aux investissements générés par le plan québécois de développement des pêches maritimes et qui visent notamment la modernisation de la flotte côtière, nous sommes enclins à croire, qu'à moyen et à long terme, ils consolideront vraisemblablement le secteur des pêches dans l'ensemble du Québec. Toutefois, sur la Basse Côte-Nord, seul un petit nombre de producteurs, environ une cinquantaine selon les prévisions de la Direction Générale des Pêches Maritimes (1979), s'engageront dans la pêche mécanisée. Quant à ceux qui continuent de pratiquer la « petite pêche », ils devraient dans leur grande majorité, abandonner le métier au plus tard à l'âge de la retraite. La reproduction des conditions nécessaires à la réalisation du procès de travail et de production s'avère maintenant quasi-impossible à perpétuer puisqu'entre autres choses, la plupart des jeunes gens ont déjà choisi ou choisiront un métier autre que celui de leur père. De plus, comme ces investissements de l'État ne prévoient pas s'orienter, du moins pour la Basse Côte-Nord, vers le développement d'une flotte hauturière, il est

à prévoir que l'intégration de la main-d'œuvre ainsi « délogée » des activités traditionnelles se fera, en partie, au sein de petites usines de transformation du poisson qui devraient bientôt voir le jour sur la Basse Côte-Nord. D'autres voies, telle l'émigration vers les centres industriels, attireront sûrement une partie de la jeunesse plus instruite que ses aînés et pour qui la non-diversification de l'économie locale et régionale constitue en soi une incitation à quitter le village natal.

En attendant que d'éventuels grands projets d'exploitation des ressources voient le jour dans la région, Rivière St-Paul, comme les autres villages de la Côte, s'intégrera davantage dans l'ensemble politico-administratif du Québec, sans participer de façon active et directe à un développement régional diversifié et équilibré. La structure de classe locale se caractérise par l'absence d'une bourgeoisie locale ou régionale possédant capital et influences politiques et par la présence d'une population semi-prolétarisée et/ou prolétarisée, ce qui ne fait qu'accentuer la dépendance de la communauté face à l'extérieur.

L'éloignement des villages de la Basse Côte-Nord, leur isolement politique et dans la majorité des cas, linguistique (13 des 15 villages sont anglophones) font en sorte que dans les conditions actuelles la présence d'une conscience de classe passablement aiguisée chez de nombreux pêcheurs, ne permet pas l'émergence de mouvements de revendications capables d'ébranler le pouvoir en place. C'est pourquoi le maintien de rapports marchands simples continue de répondre aux nécessités inhérentes du développement et à la reproduction du capital sans permettre la base définitive des revendications fondamentales.

BIBLIOGRAPHIE

ANTLER E. et J. Faris

1979 « Adaptations to changes in Technology and Government Policy : A Newfoundland example » : 129-155, in Andersen R. (éd.), *North Atlantic Maritime Culture*, Paris, Mouton.

BERNIER P.

1979 *Pêche côtière et intervention étatique à St-Paul's River*. Thèse de maîtrise en anthropologie, Université Laval.

BRETON Y.

1973 « A Comparative study of work groups in an Eastern Canadian Peasant fishing community : Bilateral Kinship and Adaptive Processes », *Ethnology*, 12: 393-418.

HIRSCH A.

1977 « Remarques sur l'État Bourgeois et sa crise », in N. Poulantzas (éd.), *La Crise de l'État*, Paris, Presses Universitaires de France.

- LÉNINE V.I.
1969 *Le développement du capitalisme en Russie, Oeuvres, Tome III.* Paris: Éditions Sociales.
- MAGALINE A.D.
1975 *Lutte de classe et de valorisation du travail.* Paris: François Maspéro.
- MARX K.
1975 *Le Capital, Vol. I.* Paris: Flammarion.
- PONCELET L.
1978 *La rente et le développement inégal dans l'agriculture et les pêcheries.* Miméo, Université de Montréal.
- SERVOLIN C.
1972 « Aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris: Armand Colin, p. 41-76.
- TRIBE K., J. Ennew et P. Hirst
1977 « Peasant » as an Economic Category, *Journal of Peasant studies*, IV, 4: 295-322.
- WOLF E.
1966 *Peasants.* Englewoods-Cliffs, N.J.: Prentice-Hall.